

ADMINISTRATION COMMUNALE D'ANDERLECHT
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / BÂTISSSES
Monsieur G. Van GOIDSENHOVEN
Echevin du Développement de la Ville
Département Urbanisme
Place du Conseil, 1
B - 1070 BRUXELLES

V/réf. :48137
N/réf. : AVL/GM/AND-2.183/s.534
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

Objet : ANDERLECHT. Avenue Guillaume Melckmans, 71. Régularisation d'un garage et de son chemin d'entrée. Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.

En réponse à votre lettre du 11/02/2013 sous référence, réceptionnée le 20/02/2013, le dossier a été porté à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 13/03/2013.

La demande concerne un bien situé dans la zone de protection de l'école de la Roue (1, rue Van Winghen), classée comme monument par arrêté du 14/02/2008. Elle vise la régularisation d'un garage, construit en 1965 (construction en bois), en fort retrait par rapport à la rue, ainsi que du chemin d'accès à ce garage en klinkers.

Bien que les interventions qu'on souhaite régulariser aient un impact limité sur le bien protégé, la CRMS décourage, de manière générale, la présence de ce type de constructions et d'aménagements dans la zone de protection d'un bien classé. En l'occurrence, la DMS formulera, en Commission de concertation, les remarques et recommandations qu'appelle la demande.

Veuillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à :

- A.A.T.L. – D.U. : Mme S. Buelinckx
- A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Fr. Cordier (et par mail Mmes Fr. Cordier, M. Muret, M. Vanhaelen, L. Leirens, N. De Saeger, et M. H. Lelièvre).